

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RIBAUTE
DU 13 janvier 2022

Le jeudi 13 janvier 2021, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ribaute s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence d'Alain COSTE, Maire.

Etaient présents

Mesdames ADELE Sarah, BOUYGUES Eveline, SERVANT Michèle,
Messieurs COSTE Alain, DOUTRE Patrick, ESTRADE Philippe, FERNANDEZ Alain,
POUYTES Romaric, VALETTE Patrick.

Procurations :

Sabine ALQUIER-GILLES à Romaric POUYTES
Jérôme LAGARDE à Michèle SERVANT

Ordre du jour :

Rajout à l'ordre du jour : Réseau AEP Hanart Christian

- Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées 2021 (CLECT 2021) du 01/12/2021
- Fixation libre de l'attribution de compensation 2021 (AC 2021)
- Modification statutaire de l'identité de la Communauté des communes avec changement de nom
- Accueil périscolaire du mercredi- Approbation de la convention d'entente avec le FEP de Lagrasse pour la gestion de l'activité périscolaire du mercredi
- Questions diverses

Madame Michèle SERVANT est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.
(tous les membres acceptent que la séance soit enregistrée)

Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées 2021 (CLECT 2021) du 01/12/2021

Déjà abordé lors du dernier conseil, l'approbation n'avait pas pu être signée en raison de la non délibération par la CCRLCM. Monsieur Le Maire demande aux membres présents s'ils souhaitent qu'il refasse la présentation. Philippe ESTRADE demande juste une explication sur le solde positif de 13409€ pour notre commune. Monsieur Le Maire explique que c'est en relation avec la baisse des taux d'imposition par la communauté des communes sur certains services.

Depuis la fusion des 4 communautés de communes, l'imposition va sur un compte global à la comcom de Lézignan. Une côte part est prélevée sur la commune concernant certains services (par ex ordures ménagères, centre aéré de Fabrezan...) en même temps que sont déduits les taux de ces services, tout ceci allant sur le compte global et générant un solde soit positif,

soit négatif Pour Ribaute, ce solde est positif et s'élève à 13409€. Nous devons valider ce montant.

Vote pour à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

Fixation libre de l'attribution de compensation 2021 (AC 2021)

Il est rappelé qu'en application des dispositions du V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (CGI), la CCRLCM verse à chaque commune membre une attribution de compensation. Celle-ci ne peut être indexée.

Les attributions de compensation permettent de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leur EPCI (établissement public de coopération intercommunale) lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique. C'est une dépense obligatoire de l'EPCI.

Dans le cadre d'une fixation libre des attributions de compensation (art. 1609 nonies C-V-1bis du CGI), il est rappelé que les délibérations concordantes de l'EPCI et des communes intéressées doivent tenir compte de l'évaluation élaborée par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) dans son rapport.

Dans ce cadre, la CLECT, qui est chargée de procéder à l'évaluation des charges transférées afin de permettre le calcul des attributions de compensation, a voté son rapport définitif lors de sa réunion du 1er décembre 2021. Ce rapport été transmis à chaque commune membre de la CCRLCM.

Il est demandé, par la présente délibération, au conseil municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, adopter la fixation libre de l'attribution de compensation de la commune de Ribaute à 13 409€ pour 2021,

Vote pour à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

Modification statutaire de l'identité de la Communauté des communes avec changement de nom

Le président André Hernandez souhaite changer le nom de la communauté des communes et veut l'appeler « de Corbières en Minervois ». Cela a donné lieu à un débat très houleux entre lui et le maire de Lézignan mais le nom a fini par être adopté en conseil communautaire. Il faut cependant l'unanimité de toutes les communes, délibérer et voter : le débat est ouvert ; Exprimez-vous.

Patrick VALETTE : « Je comprends le dépit du Maire de Lézignan, mais je préfère le nouveau nom qui balaye bien la région ».

Romarc POUYTES se demande s'il n'y a pas plus important à débattre.

Philippe ESTRADÉ considérant que la comcom lézignanaise a passé son temps à tirer la couverture à soi, ce n'est que justice si le nom lui échappe. Son hégémonie était abusive sur un territoire principalement rural.

Monsieur Le Maire fait constater que Lézignan donne plus que ce qu'elle reçoit, à quoi Philippe ESTRADÉ répond que c'est heureux car toutes les infrastructures sont là. Il y a un problème politique pour les périphéries du secteur.

Evelyne BOUYGUES, pensant que cela ne changera rien à la politique de la comcom quel que soit le nom, demande à passer au vote :

Vote pour le nouveau nom 7 POUR, 4 abstentions.

Accueil périscolaire du mercredi- Approbation de la convention d'entente avec le FEP de Lagrasse pour la gestion de l'activité périscolaire du mercredi

Monsieur Le Maire rappelle que cette convention avait été délibérée plusieurs fois dans le passé à la négative mais nous avons reçu une facture de 1636€ pour 2021 car 5 enfants de Ribaute fréquentent le FEP. La facture a augmenté parce qu'avant 2021, l'Etat participait : le prix de la journée est passé de 65.00€ à 114.70.€.

Philippe ESTRADÉ dit qu'il y a un contentieux depuis longtemps avec le FEP de Lagrasse, cela coûte cher et est mal géré. Il suggère de convaincre les parents d'aller à au FRJEP de Fabrezan dans la mesure où nous n'aurions pas de convention en 2022 avec Lagrasse qui aurait dû avertir les parents.

Monsieur Le Maire rétorque que l'on est censé laisser la liberté d'aller sur tout le territoire de la communauté des communes., que c'est le même prix partout.

Evelyne BOUYGUES demande à quoi engage cette signature : cette signature officialise le partenariat avec le FEP et permet la prise en charge des enfants Ribautois pour lesquels nous nous engageons à régler la part restante.

Réseau AEP HANART Christian

Monsieur Le Maire fait part de sa rencontre avec Monsieur Christian HANART au sujet de sa conduite d'eau lui permettant d'alimenter son habitation sise au lieu-dit Beauséjour à Ribaute (11220).

Cette conduite présente des faiblesses et cède régulièrement.

Aussi, Monsieur Le Maire propose de remplacer cette conduite et de diviser le coût à parts égales entre les deux parties.

Vote pour à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

Questions diverses

- Règlement pour les salles communales

Michèle SERVANT fait circuler le règlement intérieur pour les salles communales qu'elle souhaite soumettre à l'approbation de tous les membres du conseil. Ils pourront se prononcer et formuler leurs éventuelles suggestions par mail d'ici le prochain conseil.

- Projet embellissement du cœur du village

Toutes les subventions ont été obtenues pour le projet concernant la gare et la cour dite de Fernand Montlaur qui n'est toujours pas à nous à cause des Anglais, qui revendiquent de pouvoir aménager un espace vert devant leur porte où ils pourraient mettre chaises et table comme s'ils étaient chez eux. Philippe ESTRADÉ demande s'il y a espoir d'aboutir. Monsieur Le Maire répond que c'est compliqué de communiquer, que certes il s'agit d'une indivision et qu'il faut la signature de tous les propriétaires, mais qu'il s'oppose totalement à leurs exigences et espère les convaincre. Donc, on mettrait une tranche ferme sur la gare et une tranche optionnelle sur la cour Fernand Montlaur.

Le bureau d'étude est prêt à lancer le dossier de configuration et demande une réunion avec la commission des travaux le 24 janvier à 10h à la Mairie. Il faut déterminer les équipements, les couleurs, les jeux, les éclairages, etc...)

Les élus de la commission des travaux seront convoqués d'office mais les autres peuvent assister s'ils le souhaitent.

- Profil de baignade

A la demande de l'ARS, un bureau d'études doit être sollicité (rapport à la pollution : 15 000.00 € minimum).

Romarc POUYTES fait remarquer que cette rivière nous coûte cher ; Monsieur Alain COSTE demande comment la rentabiliser. Est-ce qu'on doit en débattre en Conseil Municipal ou faire une réunion spécifique ? Romarc POUYTES dit «si tout le monde est là»

Philippe ESTRADÉ se demande si on ne pourrait pas obtenir une subvention sur l'étude de L'ARS

Alain COSTE répond qu'il existe une dotation parlementaire de la sénatrice si besoin particulier. On imagine qu'elle sera submergée de demandes par toutes les communes possédant un lieu de baignade.

- Les Chats

Patrick VALETTE : et les chats ? Constat à voir avec Alain COSTE qui a rencontré Rénate. Michèle SERVANT suggère (ainsi que Patrick DOUTRÉ qui est confronté au problème rue des Fleurs) qu'il ne faudrait pas se focaliser sur Rénate car il y a beaucoup d'autres chats errants sur le village que l'on pourrait capturer en envisageant l'aide de la population et les emmener au Chatipi pour en tester l'efficacité et du coup l'utilité. Tout le monde est d'accord.

- Projet de l'antenne et téléphonie et internet

Le permis a été signé, les travaux débuterons second trimestre avec mise en service, nous l'espérons, avant l'été.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 19h45